



### Calendrier

#### Mars 2017

Mercredi 01/3	Généalogie Informatique	local adh	17h30
	Serge Michel		
Mercredi 08/3	Dépannage Débutants	local adh	17h30
	Jo Duc Pierre Gret		
Samedi 11/3	Cours Paléo	Salle Po	09h00
	Bruno Gachet, Paléographe		
Mercredi 15/3	Paléo Lecture d'Actes	local adh	17h30
	Jean Marc Dufreney		
Jeudi 16/3	Relevés Dépouillement	local adh	14h30
	Desiré Marcellin, Thierry Deléan		
Samedi 18/3	Paléo. Report cours annulé janvier		09h00
	Bruno Gachet. Paléographe		
Dimanche 19/3	Sortie Raquettes Albanne		
	Gérard Grand		
Mercredi 22/3	Permanence rencontre	local Tous	17h30
	Des bénévoles		
Mercredi 29/3	Permanence rencontre	local Tous	17h30
	Des bénévoles		

#### Avril 2017

Mercredi 05/4	Généalogie Informatique	local adh	17h30
	Serge Michel		
Mercredi 12/4	Dépannage Débutants	local adh	17h30
	Jo Duc Pierre Gret		
Samedi 15/4	Cours Paléo	Salle Po	09h00
	Bruno Gachet, Paléographe		
<b>Samedi 15/4</b>	<b>ASSEMBLEE GENERALE</b>	<b>Salle Po</b>	<b>18h00</b>
Mercredi 19/4	Paléo Lecture d'Actes	local adh	17h30
	Jean Marc Dufreney		
Jeudi 20/4	Relevés Dépouillement	local adh	14h30
	Desiré Marcellin, Thierry Deléan		
Mercredi 26/4	Permanence rencontre	local Tous	17h30
	Des bénévoles		

Cotisations 2017. Dernier rappel  
Avant clôture de l'accès à Généabank  
et non envoi du flash mensuel.

### Les naturalisations communales au XVII<sup>e</sup> siècle.

« En un temps où le droit du sang et le droit du sol caracolent dans l'arène électorale comme des vaches énervées dans des courses landaises, jetons un coup d'œil en arrière sur une petite question : les octrois de citoyenneté locale »

« L'an mille sept cent soixante et le vingt et un du mois de décembre Bramans.

Nous soussignés Joseph feu Raymond Symond, (...) tous natifs et habitants dudit lieu, en qualité de Sindic, et conseillers de ladite paroisse ayant été priés par honorable Jean Vignoud feu Ambroise, natif du lieu de Bonvillard sur Orelle et habitant audit Bramans, de vouloir l'accepter et mettre au nombre des habitants dudit lieu, et ayant reconnu led. Vignoud pour un honnête homme, aisé, et capable de servir lad. Paroisse.

Nous avons en conséquence des desd. Prières, accepté et acceptons, mis et \_ en tant qu'en notre dite qualité nous le pouvons\_ mettons au nombre des habitants dud. Bramans led. Jean Vignoud icy présent, et tant pour luy que pour les siens, qui sont ici acceptés acceptant :

lequel nous naturalisons et voulons que led. Vignoud et les siens jouisse (sic) de tous les honneurs, profits et avantages, tant en aumônes qu'en toutes autres (sic) quels qu'ils puissent être, dont jouissent les autres natifs et habitants de lad. Paroisse ; et c'est pour moyennant la somme de cent septante huit livres de Savoie ;

... Jean Vignoud a promis et promet de les payer aux administrateurs dans quatre années prochaines, c'est à dire trente cinq livres par an sans intérêts, à peine de tous dépends dommages et intérêts ;

au moyen de quoi il sera acquitté et du nombre comme dessus. Et nous promettons, si besoin est, de luy en passer un acte en forme authentique (sic), ou du moins nous luy donnons la liberté de faire insinuer la présente s'il le souhaite. Et le tout a été ainsi convenu, accepté et promis observer par qui dessus, à peine de tous dépends, dommages et intérêts et sous l'obligation de tous nos biens eet ceux de lad. Paroisse ; et led. Vignoud des siens sous constitué d'iceux. En foy de quoi nous avons signés aud. Lieu avec led. Vignoud »

Tentons d'éclaircir quelques éléments de cet acte de délibération du Conseil de la Communauté, notre Conseil Municipal d'aujourd'hui.

Ce document, qui est un contrat, n'a pas été passé devant notaire comme il l'aurait dû. Messieurs les Sindic, exerçant dans ces hautes vallées, ont un sentiment de toute puissance et d'indépendance. Le seul motif de cette demande de naturalisation, c'est que le « dit Vignoud » est un homme honnête et surtout aisé. .. En effet, la somme convenue dans le contrat est élevée : elle correspond aux deux tiers de l'impôt payé par un commerce prospère par exemple. La livre de Savoie est, peu ou prou, équivalente à la livre française qui a été égalée à un franc au début de la Révolution.

Pour une telle somme, quels droits nouveaux la naturalisation a-t-elle conférés au Sieur Vignoud ?

Peut-être n'était ce pas un besoin de première nécessité pour lui, mais il avait désormais droit aux aumônes. Infiniment plus important à cette époque : Le Dit Vignoud s'est vu attribuer une place à l'église et au cimetière. La naturalisation n'est donc pas que civile mais aussi religieuse.

Comme troisième prérogative, il peut accéder aux hautes fonctions de la magistrature locale en posant sa candidature, non sans avoir fait auparavant quelques dons à Notre Dame des Neiges (il a contribué à financer le retable), et en faisant preuve de beaucoup de générosité à l'égard du Secrétaire du Conseil Communal.

Et enfin, les paroissiens leur font, à lui et son épouse l'insigne honneur de les demander comme parrain et marraine pour leurs enfants. Mais sa nouvelle casquette d'homme politique lui vaut bien des jalousies dans le village de Bramans et notre « immigré naturalisé » se voit traiter d'Etranger par un membre du Syndic (Sieur Mestrallet), nationaliste de clocher. L'affaire fut portée devant l'Intendant de la Province de Maurienne et notre Dit Mestrallet achevant son année de syndicat « fut contraint de recevoir la prestation de serment de son successeur ... Jean Vignoud ».

J. Limousin .« Dans un village d'autrefois » de Max Campserveux.

## Et il y a cent ans

**Février.** On pourrait afficher pour ce mois de février la mention « RAS » tant la situation est identique au mois précédent. Malgré les revers subis précédemment, les allemands ne desserrent pas leur étreinte sur tous les fronts, que ce soit sur la Somme, sur la Meuse, sur Verdun ou dans les Vosges. La lassitude grandit. La vie dans les tranchées, qui est le lot de chaque jour, devient intolérable aux hommes. Les attaques pour reprendre un lopin de terre pour la plupart du temps aussitôt reperdu, au prix de nombreuses pertes, d'innombrables blessés, font monter le mécontentement qui, bientôt, conduira à des mutineries. Tout cela est palpable dans la troupe mais l'Etat Major préfère l'ignorer. Les hommes réclament de meilleures conditions de vie dans les tranchées, une meilleure cuisine et des permissions en plus grand nombre.

L'incompréhension règne aussi entre le front et l'arrière. Ne recommande-t-on pas aux infirmiers de laver les plaies à l'eau bouillie alors que la plupart du temps, ils ne disposent que de la boue saumâtre et souillée du fond des tranchées ?

**3 février.** Rupture des relations diplomatiques entre les Etats Unis et l'Allemagne, après l'annonce par celle-ci d'un élargissement de la guerre sous marine et l'interception d'un message allemand incitant le Mexique à entrer en guerre contre les Etats Unis.

**13 février.** Arrestation pour espionnage de Margaretha Geertruide « Grietje » Zelle, plus connue sous le nom de Mata Hari. Elle sera fusillée le 15 octobre 1917.

**24 février.** Victoire alliée sur l'Ancre (Somme); les Allemands battent en retraite sur la ligne Hindenburg.

**27 février.** Le Général Nivelle, vainqueur des opérations sur l'Ourcq lors de la bataille de la Marne, à la tête de la 11<sup>ème</sup> armée, adopte les objectifs fixés par Joffre. Pour l'offensive qui se prépare, les forces britanniques seront sous les ordres de l'Etat Major Français. Nivelle dénonce la propagande pacifiste qui se propage par des tracts ou des journaux comme *le bonnet rouge* parmi la troupe.

## Le retour de la galette !

Les traditions et les moments conviviaux ne se perdent pas à Maurienne Généalogie. En effet, à l'initiative de l'un d'entre nous et après presque 15 ans (un premier « tirage » date de janvier 2002 et certains s'en souviennent très bien), quelques 20 adhérents se sont retrouvés le 1/02/2017 pour tirer les rois. La gent, plutôt féminine disons le, a régalé les participants de galettes et brioches savoureuses. Après le discours du Président, les conversations allaient bon train aux quatre coins de la salle. Encore un bon moment de partage pour bien démarrer cette nouvelle année.



## Initiation aux dépouillements

Le 9 février, 7 adhérents, majoritairement de récents inscrits à Maurienne Généalogie, se sont retrouvés au local pour une initiation aux dépouillements des actes de registre d'état Civil. Un gros travail est déjà conduit par plusieurs membres de l'association depuis des années mais il semblerait qu'un renfort soit le bienvenu et notamment pour dépouiller les années 1900/1940.

Bien encadrés par Désiré, Louis et Thierry, nous avons abordé la méthode de dépouillements avec des illustrations par l'exemple. Nos « maîtres » nous ont alertés sur les points de vigilance afin d'éviter les erreurs de saisies. Il ne reste plus qu'à passer de la théorie à la pratique. Bien évidemment, la réunion a débordé sur d'autres questions et les participants ont eu réponse à leurs problèmes techniques sur diverses banques de données. Une demi journée riche en enseignements.

Josette Limousin

## Recueil des dépouillements.

Vous trouverez en pièces annexes à ce flash-Infos un nouveau tarif, et une mise à jour des dépouillements **Naissances, Mariages, Décès**, de la Maurienne réalisés par des membres de Maurienne Généalogie. Comme vous pouvez le constater, nous avons progressé, mais il reste encore du travail à réaliser.

Si vous êtes à la recherche d'un petit boulot, nous pouvons vous aider..... Il y a deux sortes de relevés :

- Les dépouillements **avant 1860/1900** Que l'on trouve aux Archives départementales, donc sur Internet.

- Les dépouillements **après 1900 (jusqu'en 1941)** que l'on trouve dans les mairies, il faut donc les photocopier pour les exploiter.

Si vous êtes intéressé, veuillez me contacter, (duc-joseph@wanadoo@fr ou 04 79 59 80 83) je vous ferai parvenir une maquette, et une petite note explicative. Par avance, je vous remercie.

Jo Duc

## Une croisière qui tourne mal...

Décès de Jean Baptiste Burdin .L'an du Seigneur 1855 le 14 Août  
Montevideo

Nous Gaetan Gavazzo Consul du Roi de Sardaigne en cette République avons reçu du Capitaine Pierre Bozzano du Bateau « La Corse » le rapport suivant, rapport relatif à la mort du dénommé Jean Baptiste Burdin passager à bord du bateau arrivé à destination de Montevideo le 21 Juin de la même année, lequel rapport de la traversée suit :

« Monsieur le Consul,

*Le capitaine Pierre Bozzano du bateau national Le Corse partit de Savona le 28 mai 1855 à destination de Montevideo Lima avec des passagers. Le 21 Juin, nous nous trouvâmes à la latitude 30.40 et longitude 18.58 ouest du méridien de Paris. On a trouvé mort dans la corsetta le passager Burdin Jean Baptiste 71 ans , natif et domicilié à Lanslebourg Savoie. J'ai regardé le cadavre trouvé mort. J'interrogeais sa femme qui se trouvait à bord pour voir la cause de sa mort. Elle m'a répondu que la veille au soir, il s'est trouvé mal. Apparemment le mal de mer. Dans la nuit, elle ne l'a pas senti se lamenter. Le matin, elle lui a donné à boire du café et disait ne pas en savoir plus.*

*Le cadavre fut jeté en mer avec ce qu'il avait sur lui avec les précautions d'usage dans un tel cas ainsi que ses affaires confiées par sa femme et j'ai transcrit mon rapport ». Ensuite le Capitaine s'est fait un devoir de le transmettre suivant les lois de votre Majesté. Pierre Bozzano ».*

« Décrypté » par Louis Paulin

## Sortie au fort de Montgilbert

Notre première sortie raquettes et Histoire avait pour but de rejoindre le fort de MONTGILBERT. Nous étions dix à faire cette balade entièrement en forêt mais sans aucune difficulté ; nous parcourons un peu plus de cinq kilomètres sur une route forestière enneigée. Partis du col du Grand CUCHERON, nous cheminons à travers les grands résineux (sapins et épicéa) qui malheureusement nous ont privés de soleil. Vers midi nous arrivons au fort, où nous dégageons des billes de bois pour nous assoir et nous restaurer.

Le fort de MONTGILBERT construit entre 1877 et 1883 pour un effectif de 749 hommes est situé sur la zone militaire dite de CHAMOUSSET avec ses annexes : le blockhaus de TETE LASSE, le blockhaus de ROCHE BRUNE, la batterie de PLAT CHAUX. Le fort principal est au sud de CHAMOUSSET à 1360 mètres d'altitude, il surveille les moyens de communication menant à GRENOBLE, la vallée de l'ARC, le VAL GELON et le col du GRAND CUCHERON. Il protège aussi les forts d'AITON, de MONTPERCHE et leurs intervalles. Son plan est celui d'un fort à crête unique de forme triangulaire, il est équipé d'un poste optique bétonné qui lui permet de communiquer avec le fort de MONTPERCHE, la place de GRENOBLE et le poste de ROGNEIR.

Le temps se brouille nous retournons au col. A SAINT ALBAN notre ami Yves nous attend, il a préparé le vin chaud et autres collations. Pour nos sorties il y a toujours un réconfort. Belle journée.

Gérard Grand.



*Le fort de Montgilbert*



*Le blockhaus de Roche Brune*

## Nos cousins d'Amérique

Souvenez-vous en juillet 2010 nous avons eu la visite d'une délégation de Seattle, cela a fait l'objet de diverses communications et photos à Montgellafrey, Montaimont et Le châtel.

Un gros livre en anglais et illustré de 1500 pages (!) à été remis à la commune du Chatel, aux archives diocésaines et de st Jean et départementales de Chambéry.

Les descendants de la famille Durieux partie en 1896 du Chatel pour la Canada, puis les Etats Unis pourront consulter cet ouvrage aux 3 endroits cités. C'est très détaillé pour les descendants aux USA et aussi pour les différentes familles mauriennes jusqu'en 1600 env..

Sur le site [www.geneanet.org](http://www.geneanet.org) il y a moyen de trouver de nombreux points communs et chacun pourra y trouver des éléments de réflexion.

Une autre famille Milleret de Montaimont( Taramur) a pris contact avec moi via internet il y a 5 ans et qui sait si un jour prochain aurons-nous la visite de Mary Ring de Kansas-city ?

Cette personne enseignante, tout juste retraitée semble-t-il mère et grand-mère a mis son arbre sur [www.geneanet.org](http://www.geneanet.org).

### En résumé voici son histoire :

Joseph Milleret est né au village du Taramur le 21.4.1858. Fils de Jean-Baptiste et Marie Thurin, il est parti pour Paris vers 1880 et il a épousé le 26.7.1884 à Paris 19<sup>e</sup> Marguerite Fossati née en 1865. Ce couple est parti du Havre pour New-york ; Mary Ring a expliqué tout cela sur Internet.

Ce couple a eu 8 enfants de 1885 à 1905 , les 2 aînés nés à Paris et les 6 suivants à Kansas-city.

Sur internet on voit que cette famille a eu de nombreux descendants, la plupart de Kansas-city et environ. Les Usa étant un melting pot des nombreux et variés patronymes se sont mêlés au nom de Milleret.

Joseph Milleret est décédé en 1937 d'une indigestion (?) à Kansas-city à l'âge de 78 ans, son épouse étant décédée en 1920 à Kansas-city également.

Les taimonins pourront trouver sur [www.geneanet.org](http://www.geneanet.org) des point de rencontre et pourront prendre contact avec Mary Ring dont les parents et grands-parents ont oublié de lui enseigner le français .On peut toujours me joindre sur [michel.clement17@free.fr](mailto:michel.clement17@free.fr) (je ne peux tout écrire sur cette brève information).

Au cours des années passées j'ai eu des contacts avec un Dulac de Montaimont qui avait un restaurant célèbre à New-York ainsi qu'un Richiero de St Avre mais avec le temps les contacts se sont distendus mais il y a sans doute des descendants qui pourraient reprendre goût à l'histoire pas si lointaine de leurs ancêtres.



Scott remet le  
« big book »  
au directeur  
des Archives

Michel Clément

## L'AVF reçoit Maurienne Généalogie

L'AVF de Saint Jean de Maurienne ( Accueil de Villes Françaises) avait demandé à notre association de présenter ses activités.

Jeudi 26 janvier 2017, Louis Paulin et Odile Romanaz ont répondu présents à cette invitation.

Une vingtaine de personnes attentives et intéressées ont partagé notre passion le temps d'un après midi.

Après un bref rappel historique resituant la généalogie à travers les âges de l'antiquité à nos jours, nous avons donné des informations pour commencer la recherche et construire son arbre généalogique. Nous avons évoqué le rôle des associations et plus particulièrement Maurienne Généalogie en présentant nos diverses activités, réalisations et projets.

Louis a ouvert son ordinateur et a pu montrer concrètement comment rechercher ses ancêtres, et partager la mine d'informations collectées au fil du temps.

L'après midi s'est terminée par un petit goûter pendant lequel les échanges autour de la généalogie, de l'histoire de Saint Jean de Maurienne et d'autres localités mauriennes se sont poursuivis.

Odile Romanaz

## Le bon air de la montagne !

« Mairie de Montricher. Police rurale. Arrêté

*Nous Maire de Montricher, vu l'article de la Loi du 19 Juillet 1791, vu l'article 91 et suivants de la Loi du 5 avril 1884, vu l'article 421 du Code Pénal,*

*Considérant qu'il est d'habitude de faire dans cette commune, à proximité des habitations, des dépôts de fumiers, boues et immondices qui répandent des exhalations infectes,*

*Qu'un certain nombre de cabinets d'aisance sont placés le long des rues devant les portes des maisons et qu'ils sont mal fermés, Que les habitants jettent fréquemment dans les rues ou sur la voie publique des pierres et y déposent des bois et autres, Arrêtons ce qui suit :*

*Art 1 : il est interdit de faire aucun dépôt de fumiers, boues et immondices près des maisons, dans les rues, chemins et emplacements à moins d'une distance de cent mètres des habitations et de cinquante mètres des chemins publics.*

*Art 2 : les cabinets d'aisance devront être disposés et ventilés de manière à ne pas donner d'odeur ; ils devront être fermés à verrous ou loquets.*

*Art 3 : tous les propriétaires ou locataires de cette commune seront tenus de balayer les rues, places ou chemins au devant de leurs maisons, jardins et cours. Il est absolument interdit de jeter des pierres dans les rues ou sur la voie publique et d'y déposer des bois, matériaux et autres.*

*Art 4 : les contraventions seront constatées et poursuivies devant les tribunaux compétents, conformément aux lois et règlements.*

Montricher, le 13 octobre 1889

Le maire : Verney »

Une trouvaille aux archives de Mireille Buttard

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**DE**  
**MAURIENNE GENEALOGIE**

Vous êtes invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de Maurienne Généalogie qui aura lieu le

**Samedi 15 Avril 2017**  
**À 18 h**  
**À la Salle Polyvalente de Villargondran**

**Ordre du Jour**

**Rapport moral et financier**  
**Projets 2017**  
**Renouvellement du bureau**

A l'issue de la réunion, l'apéritif sera servi sur place puis nous nous retrouverons pour le traditionnel repas amical. Une participation de 16 euros sera demandée pour le repas.

---

**Réservation**

**Je soussigné(e).....**

**Participera**

**Ne participera pas**

**À l'Assemblée Générale de Maurienne Généalogie**

**Participera**

**Ne participera pas**

**Au repas qui suivra.**

**Nombre de personnes.....x 16 euros**

**Chèque de..... joint**

**A.....le .....**

**Signature**

A retourner avant le **27 mars 2017** à  
Maurienne Généalogie 312 Rue des Murgés. 73830 Saint Julien Montdenis